

**ARRETE DU MAIRE****N° 100-2022**

**Portant réglementation temporaire de circulation
6 rue du Moulin à Vent, en agglomération.**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 25 août 2022 de M. Serge BARDEAU, représentant l'entreprise Rhône Travaux Techniques domiciliée 259 rue du Général de Gaulle – 69530 BRIGNAIS, pour la pose d'une conduite orange au 6 rue du Moulin à Vent,

Vu l'état des lieux,

Vu l'arrêté portant permission de voirie de la COPAMO n°22-098 en date du et 6 mai 2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite et la circulation sera alternée par panneaux B15/C18, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du 5 au 9 septembre 2022 (2 jours de travaux dans la période).
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise Rhône Travaux Techniques est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

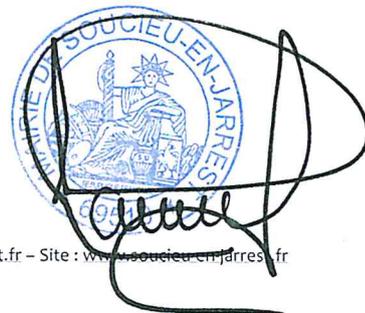
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Serge BARDEAU, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. Serge BARDEAU

Fait à Soucieu en Jarrest, le
Le Maire,
Arnaud SAVOIE

05 SEP. 2022



Affiché le : 05 SEP. 2022